

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR L'ELABORATION

D'UN PLAN DE DEPLACEMENT

DES ENTREPRISES

Entre :

La Communauté urbaine de Bordeaux domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE dûment habilité par délibération n°en date du

et

SARL EVOLUTION domicilié 1 allée Elsa Triolet, représenté par son directeur général, Jean-Benoît PERELLO, dûment habilité.

Conformément à la délibération n° 2012/0356 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012, concernant la participation financière de la CUB au titre des plans de mobilité engagés par les employeurs.

PREAMBULE

Situé à proximité immédiate de l'éco-quartier Bastide-Niel, le projet Darwin est amené à accueillir prochainement un pôle d'activités éco-responsables autour d'entreprises de l'économie verte et d'activités liées aux cultures urbaines. Le groupe EVOLUTION, maître d'ouvrage délégué du projet, souhaite engager une démarche de Plan de Déplacements Inter-Entreprises visant à accompagner l'arrivée des premiers salariés dans les locaux à compter de l'automne 2012. L'objectif est d'accompagner le développement du site, afin d'intégrer en amont les problématiques de mobilité durable dans les déplacements des salariés et visiteurs des sociétés qui vont s'y implanter dans les mois à venir. Cette démarche doit permettre de rechercher des solutions de mobilité alternatives et innovantes pouvant être proposées aux salariés et visiteurs afin que des habitudes durables soient prises, tant en matière de déplacements domicile-travail que de déplacements professionnels.

Il est évident que cette étude renforcera le besoin d'utiliser les transports en commun plutôt que la voiture, sans oublier le développement des modes doux et autres modes alternatifs à la voiture individuelle.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée telle que prévue à l'article 2 ci-dessous et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 2 – Définition de l'opération

L'opération projetée par le bénéficiaire porte sur une étude de plan de déplacement d'entreprises concernant 400 salariés sur le site. Au-delà, la démarche pourra intégrer les visiteurs et clients des commerces et lieux de culture qui y seront implantés, ainsi que les salariés des établissements voisins, notamment le Groupe SUD OUEST (également en PDE, depuis 2009), avec lequel des synergies seront recherchées.

Cette étude pilotée par le Groupe EVOLUTION, permettra d'établir un constat sur l'accessibilité du site, d'identifier les pratiques de déplacement des salariés et leurs lieux de résidence et d'affiner les potentialités d'actions pouvant être déployées dans le cadre du PDE.

Article 3 – Participations financières

Le coût de l'étude mentionnée à l'article 2 s'élève à 34 310€ TTC. La CUB s'engage à prendre en charge ce coût à hauteur de 5 000€ TTC.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- une participation financière attendue de la Région et de l'ADEME à hauteur de 21% du coût de l'opération, soit 7 044€ TTC
- une participation financière attendue de la CCI de Bordeaux à hauteur de 15% du coût de l'opération, soit 5 000€ TTC
- une participation financière attendue de la communauté urbaine à hauteur de 15 % du coût de l'opération, soit 5 000€ TTC

Dans la mesure où il fait appel à d'autres aides publiques, ce plan de financement s'inscrit dans le respect du principe de cumul des aides aux entreprises régi sur la base du régime cadre exempté de notification des aides pour la protection de l'environnement n° X63/2008, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE le 9 août 2008. Ce régime cadre prévoit, dans le cas d'une PME comme le Groupe EVOLUTION, un autofinancement de l'opération à hauteur de 30% minimum.

Dans le cas de son projet de PDE, le Groupe EVOLUTION prévoit de prendre à sa charge 17 266 € TTC du coût de l'étude, soit 50% du coût de l'opération.

Article 4 – Nature et montant

L'aide financière apportée par la Communauté urbaine représente environ 15 % du montant de la dépense, soit 5 000€ TTC. Cette aide ne pourra pas être réévaluée. Si le coût total de l'opération s'avérait être inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du coût réel de ladite opération et en tout état de cause plafonnée à 30% du coût total de l'opération et à 5 000€ TTC maximum, en vertu de la délibération n°2012 /0356 du 25 mai 2012.

Article 5 – Conditions de paiement

Le paiement de la somme due au titre de la présente convention s'effectuera en deux versements : un premier versement de 4 000 TTC (correspondant à 80% de la participation) lors de la signature de la convention, le solde intervenant à la réception des documents suivants :

- une copie de l'étude PDE réalisée par le prestataire désigné par le Groupe EVOLUTION,
- une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses,
- le compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (voir annexe 1)
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...)

Article 6 – Durée et conditions de résiliation

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et s'achèvera à la réception de tous les documents mentionnés à l'article 5. Toutefois, les éléments nécessaires au paiement du solde, précisés à l'article 5 ci dessus, devront parvenir à la Communauté au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de la réalisation de l'étude. A défaut, le Groupe EVOLUTION sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention.

Article 7 – Contrôle et évaluation des résultats

Le Groupe EVOLUTION.s'engage à :

- venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'étude,
- faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions,
- faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.

Article 8 – Clause de publicité

Le Groupe EVOLUTION s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 9 – Compétence juridique

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux, le

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le président,**

Vincent FELTESSE

**Pour le Groupe EVOLUTION,
Le Directeur Général,**

Jean-Benoît PERELLO

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services				74 Subventions			
Achats matières et fournitures				Etat			
61 Services extérieurs				Région			
Locations immobilières et mobilières				Département			
Entretien et réparation				Cub			
Assurance				Communes			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
62 Autres services extérieurs				CNASEA (emplois aidés)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Publicité, publication				75-Autres produits de gestion courante			
Déplacements, missions				76 Produits financiers			
Services bancaires, autres				78 Reports			
63 Impôts et taxes				Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
64-Charges de personnel							
Rémunération des personnels							
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature				87 Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | ____ | ____ | ____ | ____ | ____ | ____ | à

Signature :